

Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)

Déclaration du groupe de la CGT

La « révolution numérique » sera-t-elle porteuse de progrès social, de développement économique et d'essor industriel ? Quelle maîtrise démocratique des potentialités mais aussi des dangers de l'irruption de ces nouvelles technologies dans notre environnement quotidien ?

La qualité des auditions et des débats en section ont mis en exergue les enjeux sociaux, économiques, environnementaux, éthiques et démocratiques justifiant nombre de préconisations formulées dans l'avis.

Le groupe de la CGT insiste tout particulièrement sur l'intérêt de nouvelles régulations protectrices des libertés individuelles et garantes de l'égalité d'accès et de traitement des citoyens. Les innovations induites par l'objet connecté peuvent en effet tout à la fois faciliter nos mobilités mais aussi concourir à notre surveillance et à l'aggravation des fractures sociales et territoriales. Les apports positifs dans la fluidité des mobilités ne peuvent également exonérer la puissance publique et les entreprises de leurs responsabilités en matière de déplacements des citoyens et des salariés. De ce point de vue, la consultation et l'écoute des usagers doivent devenir une règle incontournable. L'avis dresse, à cet égard, un constat lucide et formule des recommandations équilibrées et précises dans de nombreux domaines.

Le groupe de la CGT apprécie particulièrement l'accent mis sur la nécessité d'anticiper les conséquences induites par la multiplicité des objets connectés. Il souligne à ce sujet la pertinence d'organiser des débats prospectifs annuels au CESE afin d'apprécier notamment les éventuelles transitions à opérer en matière d'emplois, de formation et de qualification.

Le groupe de la CGT souhaite cependant exprimer des réserves. Il considère que l'innovation ne peut provenir principalement des *start-up*. En effet, les entreprises publiques peuvent, elles aussi, être moteur dans la « révolution numérique ». Enfin, pour la CGT, toute aide publique pour la recherche et l'innovation doit être conditionnée par des contreparties et des contrôles.

En dépit de ces réserves, le groupe de la CGT a voté l'avis.